

**PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS PARTIELLES DU 10 JUILLET 2020
SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS**

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°20-176,
Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT.

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :

Est proclamée élue :


- Dans le collège des professeurs des universités ou assimilés : Myriam LEWKOWICZ

A l'issue de ces élections la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants est la suivante :

- Quatre professeurs des universités ou assimilés : Dominique GAITI, Antoine GRALL, Benoit PANICAUD, Myriam LEWKOWICZ.
- Quatre maîtres de conférences ou assimilés : Aurélien BRUYANT, Philippe BELLOY, Farah CHEHADE, Sabrina BRULLOT.
- Deux représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires : Kristine BROUSSET et Morgan PIEZEL.

Le présent arrêté est publié sur le site internet et l'intranet de l'université et est transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de Reims.

Fait à Troyes, le 21 juillet 2020

Par délégué,
Le Directeur,
Institutionnelles et juridiques

Jean-Yves LAGOUTTE
Pierre KOCH